

peupler de nouveaux élèves, parce que, l'enseignement qu'ils reçoivent leur fera un besoin d'alimenter les connaissances acquises par de nouvelles études et par la lecture des faits importants que contient chaque numéro de la *Revue*. Monsieur L. N. Gauvreau de l'Islet, secrétaire de la société d'agriculture du Comté de Témiscouata, après avoir suivi nos conseils, nous donne dans la correspondance qui suit, le fruit de son expérience.

La culture des vesces dans notre pays disions-nous, se généralise tous les jours davantage et notre expérience personnelle nous a appris à en apprécier les nombreux avantages. Arrivé sur une exploitation dont les prairies vieilles et mousseuses donnaient le chétif produit de 100 bottes à l'arpent, nous avons dû adopter une plante fourragère pouvant suppléer de suite aux besoins du bétail, dont l'alimentation à l'étable, en hiver et partiellement en été exigeait des produits immédiats. La vesce s'offrit à nous et nous l'acceptâmes; semée sur un léger labour et dans des terres pauvres et sèches nous avons pu récolter des produits étonnants dans des circonstances aussi mauvaises. D'un autre côté le sol après vesces s'est trouvé nettoyé, pulvérisé et parfaitement préparé pour une culture de grain. Coupé en vert ce fourrage a été consommé avec plaisir par les chevaux et les bêtes à cornes et les porcs. La graine parfaitement venue a trouvé un débouché facile chez nos grenetiers de Montréal et chez nos voisins. En un mot cette culture nous a été tellement profitable que nous la répétons cette année sur une étendue de 30 arpents et que nous n'hésitons pas à la conseiller à nos cultivateurs en général.

M. le Rédacteur,

Frappé, à lecture d'un article qui a paru dans l'*Agriculteur* de juin 1860, sur la culture des vesces, des avantages qui en résulteraient pour nos cultivateurs, par l'introduction de la culture de cette plante, je voulus en faire l'essai; en conséquence je fis venir de Montréal quelques minots de graines et je les semai sur différents terrains et partout je fus satisfait de mon essai. Ce fut surtout sur les terres sèches (sablonneuses), que je fus satisfait de ses résultats, car là où je n'avais eu que quelques bottes de mauvais foin à l'arpent, je récoltais trois voyages d'excellent foin.

J'ai été si satisfait de mon essai que je me propose d'en semer une plus grande quantité l'année prochaine.

Je me suis persuadé que si tous les cultivateurs semaient, chaque année, dans ces

terrains qui sont laissés en pâturage, mais qui ne profitent ni aux animaux ni aux propriétaires, parce qu'ils ne poussent que quelques chardons, quelques minots de cette graine, qu'on n'attendrait pas parler de disette de foin, surtout si avec cela on prenait la bonne habitude de donner aux animaux le foin coupé vert.

Ls. N. GAUVREAU.  
Isle Verte, 18 Nov. 1863.

#### LE PROFESSORAT AGRICOLE.

NOUS avons annoncé déjà à nos lecteurs la détermination prise par l'Exécutif de n'accorder aux écoles d'agriculture leur octroi annuel qu'à la condition faite aux professeurs, d'obtenir de la Chambre d'Agriculture un certificat de capacité agricole. Cette initiative de la part du gouvernement aura pour résultat d'assurer au public un enseignement sérieux et élevé en rapport avec les besoins de notre population. Dans ce but un programme des matières à enseigner doit être préparé par un comité de la Chambre, dans lequel nous voyons avec plaisir l'habile surintendant de l'Instruction publique. Ce programme une fois arrêté, une commission d'examen composée d'hommes spéciaux, sera nommée et les candidats au professorat agricole seront soumis à des épreuves qui ne laisseront plus de doute sur leur savoir dans chacune des branches de l'enseignement agricole.

Comme il était urgent d'accorder de suite l'octroi voté cette année, aux écoles d'agriculture de Ste. Anne et de Ste. Thérèse, la Chambre n'a fait subir qu'un examen préliminaire aux professeurs actuels, avec l'entente que l'organisation aujourd'hui à l'étude complétée, les professeurs devront subir un examen final plus sérieux et plus satisfaisant pour le public et pour eux-mêmes.

L'examen préliminaire s'est borné à un certain nombre de réponses à des questions faites par le directeur de l'établissement. Ces réponses indiquent une certaine connaissance de faits agricoles importants ainsi que nos lecteurs pourront en juger par eux-mêmes. Voici ces réponses:

Quelle est la nature du sol de la Ferme de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.

Les terres de cette ferme sont, pour la plus grande partie, argileuses; on y trouve cependant sur les hauteurs des sols sableux reposant sur un sous-sol également sableux, ces sols sableux sont de nature diverse. Tous donnent de bonnes récoltes de pommes-de-terre; mais, comme tous les sols